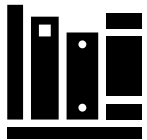


Règles et règlements applicables



Livre de l'arbitre : Règles du jeu, rôle et responsabilité de l'arbitre et de l'organisateur d'une compétition, description des appariements, des départages, du calcul des prix, du calcul du classement ELO, ...



Règles applicables à toutes compétitions :

- **Règles générales** : licences, ELO estimé, statut d'un joueur, mutation et transfert, [les types de forfaits](#), [réclamations](#), [rôle des capitaines](#), [comportement des joueurs et joueuses](#), entente de clubs.
- **Annexes au règles générales** : [Appels sportifs](#), [conservation des documents](#), délai de remise de feuille de match, ...
- **Charte d'éthique et de déontologie** de la FFE.



Règlement spécifique à la compétition



Championnat de France des Clubs



Règlement interclubs TC – N4



Règlement interclubs TC – Régionale



Règlement interclubs TC – Départementale

Composer ses équipes en Interclubs TC (1/5)

l'Elo à prendre en compte est le dernier Elo publié. Si deux membres d'une équipe ont une différence de classement Elo de plus de 100 points, **le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé.**

En cas d'infraction, forfait administratif pour le(s) joueur(s) ou joueuse(s) ayant le plus fort Elo.

Elo



La Commission Technique Fédérale (la Ligue pour la N4) compose les groupes en **numérotant les équipes** appartenant à un même Club **par ordre de force décroissante.** Les Clubs sont tenus de respecter cet ordre.

En cas d'infraction, la Commission Technique Fédérale (la Ligue pour la N4) fera l'étude du cas ...

Force des équipes



Composer ses équipes en Interclubs TC (2/5)

lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans le championnat de France des clubs, un joueur ou une joueuse ne peut participer dans une équipe **s'il ou elle a déjà joué trois fois dans une équipe plus forte** telle que définie à l'article 3.7.b.

En cas d'infraction, forfait administratif sur le 1er échiquier concerné et tous ceux qui le suivent.

Participation
dans plusieurs
équipes



Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans un même groupe, la **participation** d'un joueur ou d'une joueuse à **plusieurs équipes** de ce **même groupe est interdite**, sauf pour d'éventuels barrages.

En cas d'infraction, forfait administratif sur le 1er échiquier concerné et tous ceux qui le suivent.

Participation
dans un même
groupe



Composer ses équipes en Interclubs TC (3/5)

pour disputer le match n de N1, N2, N3, N4 ou une division inférieure, un joueur/joueuse doit **avoir joué moins de n matchs** dans le championnat.

En cas d'infraction, forfait administratif sur l'échiquier concerné avec la marque de - 1. La partie n'est pas prise en compte dans le total individuel des rondes jouées.

Nombre de parties



En N1, N2 et N3, chaque équipe doit **aligner à chaque ronde au moins 50% de personnes** (appelé noyau) inscrites sur le PV ayant déjà participé au moins une fois pour le compte de cette équipe depuis le début de la saison (sauf pour la ronde 1).

En cas d'infraction, en suivant l'ordre des échiquiers, on sanctionne par forfait administratif l'échiquier hors noyau qui ne respecte pas la règle des 50 % et tous ceux qui le suivent, qu'ils soient en infraction ou non.

Noyau de l'équipe



Composer ses équipes en Interclubs TC (4/5)

	Règle	N1-N3	N4	Régionale	Départem.	Pénalité
	Elo	✓	✓	✓	Souplesse éventuelles	Forfait administratif individuel
	Force des équipes	✓	✓	✓	✓	Amende ou défaite administrative de l'équipe
	Participation dans plusieurs équipes	✓	✓	✓	✓	Forfait administratif en cascade
	Participation dans un même groupe	✓	✓	✓	Souplesse éventuelles	Forfait administratif en cascade
	Nombre de parties	✓	✓	✓	Souplesse éventuelles	Forfait administratif individuel
	Noyau de l'équipe	4	3	0	0	Forfait administratif en cascade

Composer ses équipes en Interclubs TC (5/5)

Prenez le temps de prendre connaissance de l'ensemble du règlement, notamment les sections suivantes :

3.6.a :

Feuille de match

3.6.d :

Validité de la
licence

3.6.f / 3.6.g

Cas du forfait
d'équipe

3.7.g:

Cas des
mutations

3.7.h :

Nationalité
étrangère

3.7.j :

Elo en N4 et <

3.8:

Forfait sportif

3.11:

Transmission
des résultats

Références et ressources

Ressource	Lien
La page des règlements de la FFE, dont : • Charte d'Ethique et de déontologie de la FFE • R01 - Règles Générales • R02 - Règles Générales – Annexes • A02 - Championnat de France des Clubs • Mémo capitaine Interclubs	https://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=17
La page des règlements de la Ligue de Bretagne	https://echecs-bretagne.fr/reglements
La page des règlements des CDJE	22 : https://cdje22.blogspot.com/p/documents.html 29 : non définie 35 : https://cde35.cdechecs35.fr/reglements 56 : non définie
Outil d'aide à la validation de composition de vos équipes en Interclubs TC	https://chess.nathas.net/composition.php
Et bien sûr, les personnes qui peuvent vous accompagner et répondre à vos questions : Direction de groupe, Direction Technique Départementale, Direction Technique Régionale.	